

# DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Rapport  
d'activité  
2015



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Sommaire

03	Le mot de la direction
04	La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes au 1er janvier 2016 Présentation et effectifs
06	Changement climatique et transition énergétique
08	Logement et construction
10	Prévention des risques et des pollutions
14	Eau, nature et paysages
18	Infrastructures, contrôle des transports et des véhicules
22	Politiques territoriales de développement durable
24	Connaissance, prospective et évaluation
26	12 départements ... 12 faits marquants en UD
32	Publications
34	Glossaire
35	Organigramme

---

**Directrice de la publication** : Françoise NOARS - **Pilotage** : Frédéric EVESQUE - Joëlle MORALES

**Comité de rédaction** : les chefs de service - les chefs de pôle - **Conception-réalisation** : Ghislaine GIRARD

**Photos page de couverture** : *DREAL Auvergne-Rhône-Alpes* : Orchis singe, Aigrette garzette, habitat loisir en bois dans le Beaujolais vert, sommet enneigé dans les Alpes, contrôle de transport routier, rive de l'Allier - *Laurent Mignaux-Terra* : couloir de la chimie à Lyon, A75 Pont sur la Truyère dans le Cantal - Tous droits réservés.

ISSN : 2550-8709 - Impression en régie par l'atelier de reprographie en septembre 2016.



# Le mot de la direction



Suite à la loi du 16 janvier 2015 fixant la nouvelle délimitation des régions avec une fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes au 1er janvier 2016, les deux anciennes DREAL Auvergne et Rhône-Alpes ont vécu une année 2015 particulière. En effet, tout en continuant à porter la mise en œuvre des politiques des deux ministères sur leur territoire régional, elles ont engagé le vaste chantier de préfiguration d'une DREAL unique Auvergne-Rhône-Alpes.

L'exercice interne de préfiguration, particulièrement complexe du fait de choix d'organisation initiaux très différents entre les deux DREAL, a été mené en intégrant les 3 objectifs suivants :

- la mise en place d'une organisation future à même de répondre aux attentes de nos partenaires sur les missions que nous portons et qui s'appuie sur les points forts en terme d'organisation et de fonctionnement des deux DREAL préexistantes,
- le respect des engagements initiaux pris en terme de maintien du nombre d'agents localisés sur les sièges de Clermont-Ferrand et de Lyon,
- la prise en compte des attentes et besoins des agents qui, seulement six ans après la création des DREAL, ont été impactés très fortement par cette nouvelle réforme.

L'exercice externe a consisté à effectuer un important travail de connaissance du nouveau territoire régional afin d'analyser les différents enjeux sur nos thématiques

et d'élaborer la nouvelle stratégie régionale. Celle-ci n'est en effet en aucun cas une simple addition des enjeux des anciennes régions mais bien la construction d'une vision nouvelle, politique par politique, avec des rangs de priorité révisés.

Ainsi, tout au long de l'année 2015, les DREAL Auvergne et Rhône-Alpes ont inscrit leurs décisions dans une approche pro-active de construction d'une nouvelle DREAL sur un nouveau territoire. Ces actions ont pu être menées grâce à un investissement fort et constant de l'ensemble des agents et nous tenons à les en remercier chaleureusement.

La nouvelle DREAL Auvergne-Rhône-Alpes existant depuis le 4 janvier 2016, nous avons fait le choix d'élaborer un rapport d'activité 2015 unique permettant de favoriser la connaissance de la nouvelle région et des actions que la DREAL porte sur ce vaste territoire, à travers une sélection de faits marquants, regroupés par thématiques.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

## L'équipe des directeurs

Françoise NOARS  
Jean-Philippe DENEUVY  
Patrick VAUTERIN Isabelle LASMOLES  
Patrick VERGNE Yannick MATHIEU

# La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes au 1er janvier 2016

## Les domaines d'activité

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est un service régional de l'État relevant du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM), et du ministère du logement et de l'habitat durable (MLHD).

Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de départements, elle met en œuvre et coordonne les politiques publiques de l'État en matière de :

- développement et aménagement durables,
- transition écologique,
- lutte contre le changement climatique,
- préservation des milieux (eau, air, sol, nature), de la biodiversité et des paysages,
- prévention des pollutions, des risques et des nuisances,
- logement, construction, hébergement, rénovation urbaine,
- transports et infrastructures,

... en recherchant la cohérence entre ces enjeux.

## Les agents

chiffres au 31.12.2015



534



494



165 cat A

162 cat B

206 cat C

1 OPA

cat A 212

cat B 224

cat C 42

OPA 16

539

agents à  
Lyon  
et  
Villeurbanne

258

agents sur  
autres sites

localisation  
géographique  
des agents

231

agents à  
Clermont-Ferrand

# Un territoire d'intervention étendu

Outre ses missions au niveau régional, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes exerce également certaines missions au-delà du territoire de la région :

- sur le bassin Rhône-Méditerranée en tant que DREAL de bassin (domaine de l'eau),
- sur l'axe Rhône-Saône pour ses missions de police de l'eau (14 départements) et pour le volet inondations du Plan Rhône,
- sur le bassin hydrographique du Rhône avec 3 services de prévision des crues : Rhône amont Saône, Alpes du Nord et Grand Delta,
- sur le bassin hydrographique de la Loire avec le service de prévision des crues de l'Allier,
- sur un tiers Est de la France pour la coordination du contrôle de sécurité des canalisations de transport d'hydrocarbures, produits chimiques et gaz,
- en tant que pôle de compétence Auvergne - Rhône-Alpes - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse pour la coordination des réceptions complexes de véhicules et de citernes routières,
- en charge de la coordination nationale pour le plan loup (environ 30 départements).

## Les implantations

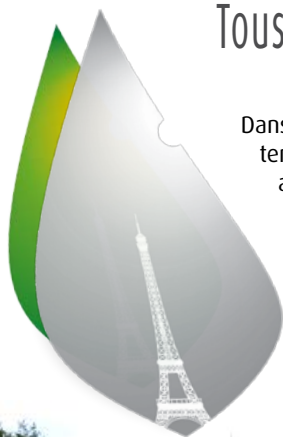
Les 1 028 agents de la DREAL sont répartis sur différentes implantations : les 12 chefs-lieu départementaux de la région mais également Arles (13), Nîmes (30) et Vedène (84).





# Changement climatique et transition énergétique

## Tous mobilisés pour la COP 21



Dans la perspective de la conférence Paris climat, qui s'est tenue à Paris en décembre 2015, le ministère de l'écologie a lancé l'opération " **Tour de France du climat** ".

Sur le modèle du parcours de la flamme olympique, une sphère géante est partie de Paris pour faire le tour de France des DREAL.

Elle a fait étape en septembre aux sièges des DREAL Rhône-Alpes puis Auvergne.



Étape à Lyon



Étape à Clermont-Ferrand

La DREAL est en effet en première ligne dans la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique.

Ce tour a été l'occasion de valoriser son action collective dans ce domaine, mobiliser et sensibiliser aux enjeux du climat le maximum de monde.

En octobre, la DREAL a organisé à la préfecture du Rhône une conférence animée par le climatologue Hervé Le Treut, membre du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec).

**250** personnes y ont participé sous la présidence du préfet de région.

## L'éducation au changement climatique

**ERC  
EEDD**

**ESPACE  
RÉGIONAL DE  
CONCERTATION  
RHÔNE-ALPES**

L'éducation, la sensibilisation, l'information et la mobilisation des citoyens sont des actions incontournables identifiées lors de la COP 21 pour prévenir et limiter le changement climatique.

Cette conviction était déjà partagée par le groupe de travail "Education aux changements climatiques" de l'Espace régional de concertation en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable créé en 2014.

Ce groupe s'est engagé en 2015 dans une démarche de repérage des acteurs et des initiatives de sensibilisation, et de mobilisation des citoyens sur la question des changements climatiques afin de répondre à deux questions principales :

- Quelle est la réalité de ces initiatives sur le territoire ?
- Quels sont les leviers pour leur développement ?

Cette démarche a déjà permis d'alimenter la plate-forme ministérielle de recueil d'initiatives.



Elle devrait produire fin 2016 un document décrivant le paysage de l'éducation aux changements climatiques en région (état des lieux et perspectives).

## La DREAL accompagne le développement de la filière hydrogène vert

Le 1er juillet 2015, le chef de l'État s'est rendu au port de Lyon pour rencontrer les acteurs de la nouvelle filière industrielle française dédiée à l'hydrogène vert et très largement portée par les entreprises rhônalpines (Compagnie Nationale du Rhône, SymbioFCel, McPhy Energy, ...).



François Hollande a pu découvrir la station provisoire d'hydrogène installée en mars 2015 sur le port.

Elle s'inscrit dans le projet HyWay, plus grand démonstrateur européen de mobilité hydrogène, auquel participe la CNR, animé par le pôle de compétitivité Tenerrdis et soutenu par l'ADEME et la DREAL.



Le Président de la République François HOLLANDE lors de la présentation du Kangoo ZE Hydrogène de la DREAL.

Cette visite du Président de la République a été l'occasion pour la DREAL de lui présenter son véhicule utilitaire électrique équipé d'un prolongateur d'autonomie à hydrogène, permettant ainsi de parcourir 300 km contre 120 km avec les seules batteries. Avec une telle autonomie, ce véhicule est désormais utilisé pour desservir, sans émission de carbone, les unités départementales de la DREAL depuis Lyon.

## Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve en Haute-Savoie

### Le contrôle des sites industriels

Dans le cadre du PPA de la vallée de l'Arve, l'inspection des installations classées s'est attachée à s'assurer du respect de la réglementation dans l'objectif de limiter les émissions de polluants atmosphériques (poussières notamment) du secteur industriel sur ce territoire.

Ainsi, une action visant 37 sites industriels a été conduite entre 2013 et 2015. Elle a permis de contrôler toutes les chaudières de plus de 2 MW quel que soit le combustible, ainsi que les chaudières bois et chaudières fioul d'une puissance plus réduite mais présentes sur les sites relevant de la réglementation ICPE (transformation du bois...).

A la suite de ces contrôles, des mises en conformité ont été demandées à certains industriels ; celles-ci concernaient principalement la mise en place d'un entretien périodique des installations et/ou la réalisation d'un contrôle des émissions atmosphériques de polluants.

Au terme de cette action, la quasi-totalité des sites contrôlés respectent les arrêtés d'application du PPA de la vallée de l'Arve qui ont fixé des valeurs limites d'émission de particules fines plus contraignantes pour les installations de combustion concernées (notamment les arrêtés préfectoraux du 10 mai et du 11 juillet 2012).

## 1er parc éolien autorisé à Saint-Georges-les-Bains en Ardèche

Suite à un bon travail de concertation mené par la CN'AIR, filiale de la Compagnie nationale du Rhône, le parc de 5 éoliennes, autorisé par arrêté préfectoral d'avril 2015 verra ses travaux de construction débuter à l'automne 2016 sur la commune de Saint-Georges-les-Bains. Cela portera le nombre d'éoliennes en fonctionnement en Ardèche à 59.

On peut signaler le système de transport exceptionnel retenu, particulièrement respectueux des stations de la plante protégée *Réséda de Jacquin* situées dans les lacets de la route qui mène au site.

Ce type de véhicule, dit à châssis alpin, a pour particularité que la pale ou la section de mât transporté peut être inclinée de 45° à 60° dans les virages et réduire d'autant le rayon de giration.



Réséda de Jacquin



## Mise en place du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) Auvergne-Rhône-Alpes

En 2015, le comité régional de l'habitat s'est transformé en comité régional de l'habitat et de l'hébergement en intégrant de nouveaux membres et en s'ouvrant à de nouveaux sujets.

Les acteurs de l'hébergement y sont désormais représentés et une commission hébergement et accès au logement est mise en place. En lien étroit avec les directions régionales chargées de la cohésion sociale, les DREAL ont mené les consultations nécessaires et ont travaillé avec les membres du bureau et de la commission sur les attentes et sujets à partager. Des sujets comme le renfort en hébergement pour le service hivernal, le plan « migrants » et la prévention des expulsions ont déjà pu être évoqués en 2015.

CRHH Auvergne : 43 membres

CRHH Rhône-Alpes : 69 membres



Résidence l'Odyssée à Bron (69) - Crédit photo "Amallia - Action Logement"

## Aides à la pierre - chiffres clés



### 83 M€

c'est le montant des crédits de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) consommés en 2015 pour la rénovation du parc privé



### 6 600

logements privés ont bénéficié d'une prime du fond d'aide à la rénovation thermique (programme Habiter Mieux)



### 14 000

nouveaux logements locatifs sociaux ont été agréés en 2015, dont 750 au titre des programmes de rénovation urbaine portés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

## Réforme de la demande et des attributions de logement sociaux

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) deviennent des acteurs de premier ordre dans la stratégie d'attribution de logements sociaux.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 135 EPCI sont concernés par la mise en place des dispositifs dédiés prévus par la loi (conférence intercommunale du logement pour l'élaboration d'orientations en matière d'attribution et de plan de gestion de la demande). Dans le cadre de cette réforme, la DREAL a mobilisé les DDI afin qu'elles accompagnent les EPCI. La doctrine nationale a été présentée avec la diffusion des éléments méthodologiques disponibles et un conseil pour une application des textes adaptée.

Pour mémoire, en 2015, un peu plus de 150 000 demandes ont été déposées, 59 000 logements attribués et 186 000 demandes restaient actives en fin d'année.

## Un portail internet pour le suivi et la programmation du logement social (SPLS)

Le portail SPLS permet aux maîtres d'ouvrage de déposer les dossiers des opérations de logement social qu'ils souhaitent voir agréées et financées, et de suivre l'avancée de l'instruction, des paiements, etc. Outil de partage d'informations sur la vie des opérations, SPLS permet un suivi optimisé, et donne à voir, notamment aux autorités compétentes pour distribuer les aides à la pierre, à l'échelle locale, régionale et nationale, l'avancement de la programmation.

Pour son déploiement, la DREAL et les associations régionales HLM d'Auvergne et de Rhône-Alpes, ont organisé des réunions de concertation, une campagne d'habilitation à l'outil, 18 sessions de formation pour les maîtres d'ouvrage et les gestionnaires, 18 ateliers territoriaux pour élaborer des chartes de gestion à l'utilisation de SPLS.



## Séminaire «dynamiser la construction de logements en Rhône-Alpes»

La DREAL a organisé, avec l'appui d'un bureau d'études, un séminaire qui a rassemblé près de 200 personnes (promoteurs, constructeurs, aménageurs, bailleurs sociaux, banquiers, architectes, consultants, représentants de collectivités, d'établissements publics fonciers et services de l'État).

Cette journée présidée par le préfet de région et introduite par Thierry Repentin, délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat, visait à favoriser le partage d'idées et de solutions concrètes déjà mises en œuvre par certains acteurs du logement.

Le résumé des initiatives et projets présentés lors du séminaire est téléchargeable sur le site internet de la DREAL.

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/retour-sur-le-seminaire-dynamiser-la-construction-a9454.html>



Rénovation BBC d'une ferme en pisé à Brullioles (69) – crédit photo "Parc Eco Habitat"

## Volet bâtiment de la loi de transition énergétique

Aux côtés de l'ADEME et de la Région, la DREAL a contribué à la mise en place des 22 plate-formes de rénovation énergétique en Rhône-Alpes. Ces structures ont vocation à contribuer à l'atteinte des objectifs de rénovation réaffirmés par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le programme « Habiter Mieux », concernant les propriétaires aux revenus modestes, a permis d'aider 4443 ménages en Rhône-Alpes et 2127 en Auvergne.

La DREAL a fait réaliser par la cellule économique Rhône-Alpes (CERA) une étude afin de déterminer les causes de la baisse du nombre d'éco-prêts à taux zéro délivrés en 2015.

Afin d'accompagner la mise en œuvre future de la nouvelle réglementation sur les bâtiments à énergie positive, la DREAL a fait réaliser par la CERA une analyse des forces et faiblesses du tissu des acteurs de la région Rhône-Alpes.

## L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

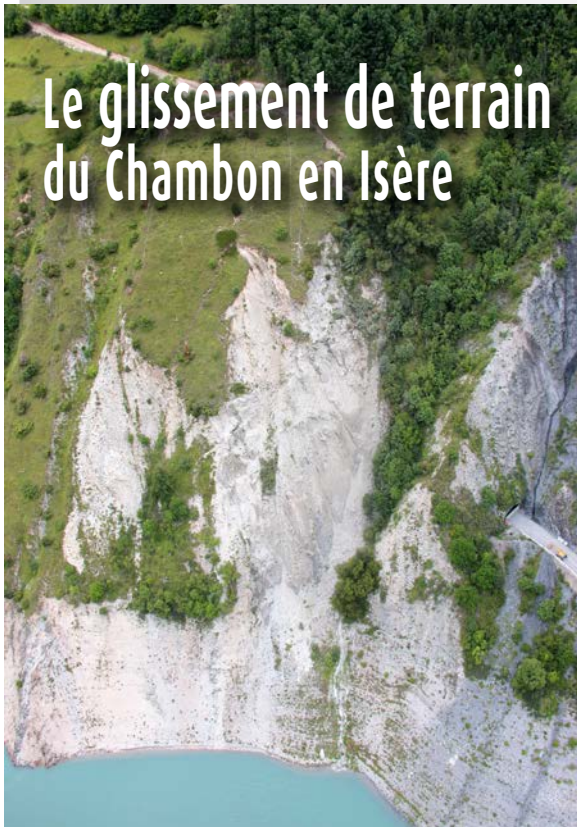
Intervenant comme conseiller technique auprès du préfet de région sur la politique immobilière de l'État, la DREAL a contribué en 2015 à l'important chantier de réalisation des agendas d'accessibilité pour les bâtiments de l'État recevant du public.

L'Ad'AP a ainsi pu être déposé avant la date du 27 septembre 2015 pour le patrimoine immobilier de l'État comprenant 237 sites en Rhône-Alpes et 89 sites en Auvergne pour lesquels des actions de mise en accessibilité sont prévues sur 3 périodes successives de 3 ans.





# Prévention des risques et des pollutions



glissement - juin 2015



Le barrage du Chambon dans l'Isère est affecté d'un phénomène d'alcali-réaction, se traduisant par un gonflement du béton, à l'origine de désordres affectant la sûreté de l'ouvrage.

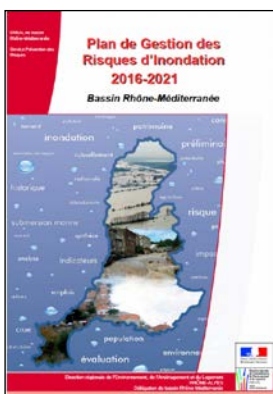
En 2008, la DREAL a demandé au concessionnaire un diagnostic de sûreté de l'ouvrage et une solution de renforcement. En 2011 et 2012, la DREAL a également appuyé le préfet de l'Isère pour limiter la cote d'exploitation de l'ouvrage dans l'attente de la réalisation des travaux de confortement et demandé des études complémentaires au concessionnaire.

Les travaux ont été réalisés en 2013 et 2014 avec notamment la réalisation de sciages sur l'ouvrage pour limiter les contraintes dans le barrage. Les études transmises ont été instruites par la DREAL afin de déterminer la nouvelle cote d'exploitation de l'ouvrage à envisager après travaux.

La requalification de l'ouvrage prévue en 2015 après travaux n'a pu être réalisée entièrement compte tenu de la détection en avril d'un glissement de terrain en rive droite de l'ouvrage. Le Conseil départemental de l'Isère a été contraint de fermer la RD1091 au droit du tunnel du Grand Chambon. À partir de fin mai 2015, la DREAL a appuyé le préfet de l'Isère pour la gestion des problématiques liées à cet événement, notamment la gestion du marnage de la retenue du Chambon en lien avec l'évolution des vitesses de déplacement du glissement, et le suivi du glissement partiel de terrain des 26 et 27 juillet.

Plusieurs services de la DREAL ont été mobilisés :

- le pôle « ouvrages hydrauliques » a assisté à toutes les réunions organisées par le préfet, parfois quotidiennement, et rédigé les projets d'arrêtés préfectoraux permettant de réglementer l'exploitation particulière de la retenue du Chambon,
- le pôle « autorité environnementale » a instruit les dossiers déposés par le Conseil départemental pour la construction de la route de secours et du nouveau tunnel dans des délais très courts,
- le pôle « prévention des risques naturels » a mobilisé l'expertise du CEREMA pour le suivi du glissement et l'interprétation de ces résultats.



## Adoption du PGRI Rhône-Méditerranée

Le premier plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée, pris en application de la directive européenne relative aux inondations, a été arrêté le 7 décembre 2015 par le préfet coordonnateur de bassin.

La DREAL de bassin a élaboré le PGRI, en forte articulation avec le SDAGE, en s'appuyant sur un groupe de travail spécifique sur la prévention des inondations et restauration des cours d'eau ainsi qu'un comité technique composé des services et établissements publics de l'État. Elle a piloté la consultation du public et des parties prenantes.

Le PGRI présente dans son volume 2 les périmètres et objectifs des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) qui doivent être élaborées avec les acteurs locaux d'ici fin 2016 sur les 31 territoires à risque important d'inondation du bassin.

## Des programmes d'action pour prévenir les risques inondations (PAPI)

Une douzaine de programmes d'actions, outils de contractualisation entre l'État et les collectivités locales, ont été conduits en 2015.

La DREAL Rhône-Alpes a instruit pour le compte des préfets de département et rapporté en comité d'agrément de bassin Rhône-Méditerranée et en Commission Mixte Inondation les projets de programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et les opérations liées au "plan submersion rapides" (PSR) suivants :

- Drôme : PAPI Véore Barberolle, labellisé pour un montant de 6,4 M€ (dont 2,9 M€ de l'État),
- Isère : PAPI Bourbre, labellisé pour un montant de 6,7 M€ (dont 2,7M€ de l'État),
- Haute-Savoie : PSR digues de Marignier (inclus dans le PAPI Arve), labellisé pour un montant de 2,3M€ (dont 0,9M€ de l'État),
- Rhône : avenant au PAPI d'intention Garon et avenant au PAPI Brévenne-Turdine,
- Ardèche : avenant au PAPI d'intention Ardèche.

La DREAL a aussi accompagné les porteurs de projets dans l'élaboration des dossiers PAPI et PSR suivants, en vue d'un dépôt pour instruction en 2016 :

- Savoie : avenant au PAPI Lac du Bourget, PSR digues de la Leyse (inclus dans le PAPI Lac du Bourget)
- Loire : PAPI Gier, Ondaine, Furan
- Drôme : PAPI Joyeuse et Herbasse.

Une trentaine de démarches de ce type sont en cours de mise en œuvre dans la région à des stades d'avancement divers.

## L'État s'exerce à sauver Vichy des eaux de l'Allier

Afin de tester la disposition ORSEC inondations et le mode d'action ORSEC soutien des populations, la préfecture de l'Allier a organisé en avril 2015 un exercice sur la base d'un scénario proposé par la DREAL : une crue importante généralisée sur le bassin de l'Allier.

Cet événement a permis de mettre en avant le rôle opérationnel de la DREAL dans la gestion de la crise inondation via le service de prévision des crues (SPC) de l'Allier et de mettre en situation la mission de Référent Départemental Inondation en DDT, lien entre le SPC et le Centre Opérationnel Départemental de la Préfecture, qui a mis en pratique les cartographies de zones inondables potentielles produites en 2014 par la DREAL à l'attention des gestionnaires de crise.

Au travers de cet exercice, la préfecture a mobilisé un nombre significatif de partenaires.

Les principaux enseignements ont ensuite été partagés par les services de l'État des autres départements à l'occasion de rencontres organisées par la DREAL.



**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2015**  
DE LA DIRECTIVE SEVESO III\* ET DE LA NOUVELLE  
NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

## Mise en œuvre de la directive SEVESO III

La directive du 4 juillet 2012 dite directive SEVESO III relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, a remplacé le 1er juin 2015 la directive SEVESO II.

Elle modifie en profondeur la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et le champ d'application couvert par le règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

En 2015, les inspecteurs de la DREAL se sont mobilisés sur l'accompagnement des exploitants pour répondre à leurs interrogations et examiner avec eux les impacts de la nouvelle réglementation. Les inspecteurs de la DREAL ont veillé au bon déroulement du recensement imposé par la directive SEVESO III au 31.12.2015 pour les sites SEVESO existants.

Au niveau régional Auvergne-Rhône-Alpes, 94 établissements SEVESO seuil haut et 78 établissements SEVESO seuil bas étaient recensés au 31 décembre 2015. Le recensement se poursuivra en 2016 notamment par la prise en compte des demandes d'antériorité.







Usine de produits chimiques Arkema à Jarrie (38) - Crédit photo "Arkema France"

## Inspection des installations classées



**3254**

**sites industriels**  
soumis à autorisation installation classée



**161**

**inspecteurs**  
des installations classées en DREAL



**45**

**plans de prévention des risques technologiques (PPRT)**  
approuvés (sur les 55 au total)

**591** carrières  
**94** SEVESO seuil haut  
**78** SEVESO seuil bas  
**426** soumis à la directive relative  
aux émissions industrielles dite «IED»

**1984** visites de sites réalisées  
**79** autorisations installations classées instruites  
(nouvelles et/ou extensions) et signées  
dont 29 concernant des carrières  
**68** procès verbaux d'infractions dressés  
(dont 46 infractions concernant un délit)  
**18** consignations de sommes prononcées  
**50** plaintes traitées

## Reprise du contrôle des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) par l'inspection des installations classées de la DREAL

Jusqu'en 2014, les ISDI ont été gérées (instruction, inspection...) par les directions départementales des territoires (DDT). En 2015, les ISDI ont basculé dans la réglementation des installations classées (sous le régime de l'enregistrement) et leur police a été transférée par le ministère aux DREAL.

L'objectif de cette évolution est d'améliorer l'efficacité de l'action de l'État en confiant aux mêmes agents le contrôle de l'ensemble de la chaîne des matériaux : carrières, plate-formes de déchets du BTP, ISDI.



ISDI illégale

Les DDT ont transféré début 2015 les dossiers relatifs aux ISDI à la DREAL ; les exploitants en ont été informés.

L'année 2015 a été l'occasion de construire une stratégie d'inspections, en ciblant plus particulièrement les sites illégaux.

Une dizaine de sites ont été inspectés en 2015 et font l'objet de mise en demeure de réhabilitation ou de mise en conformité.



## Application de la réglementation DT/DICT (déclaration de projet de travaux - déclaration d'intention de commencement de travaux) à proximité des canalisations

La réglementation relative à la prévention des dommages aux ouvrages a pour objectif la prévention des risques lors des chantiers. Elle vise à assurer d'une part, la conservation et la continuité de service des ouvrages et d'autre part, compte tenu des dangers éventuels présentés par un endommagement d'ouvrage, la sauvegarde de la sécurité des personnes et des biens et la protection de l'environnement.

La DREAL assure la police pour les réseaux « sensibles » concernant la distribution de gaz et le transport d'hydrocarbures, gaz, substances chimiques.

Durant l'année 2015, la DREAL Rhône-Alpes a conduit des actions de sensibilisation :

- réunions des acteurs concernés : observatoire régional DT/DICT, association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), salon PREVENTICA, collectivités et entreprises de travaux publics de Haute-Savoie,
- courriers adressés aux maîtres d'ouvrage ou aux exécutants de travaux n'ayant pas convenablement respectés la réglementation.

- 220** endommagements d'ouvrages (portant uniquement sur la distribution)
- 252** signalements d'exploitants d'ouvrages
- 4** réunions de sensibilisation
- 391** courriers de sensibilisation
- 26** inspections de chantier inopinées
- 10** amendes administratives signées
- 4** signalements aux procureurs de la république

À noter qu'une entreprise paysagère a été condamnée, devant le tribunal correctionnel d'Annecy, à une amende de 5 000€, pour avoir réalisé à plusieurs reprises des travaux sans DICT à proximité immédiate de gazoducs.



Vue d'un branchement pour la distribution de gaz



Repérage au sol de canalisations présentes sous un trottoir

## Inspection d'entrepôts illégaux

En lien avec la profession de la logistique et suite à la survenue d'incendies sur plusieurs entrepôts illégaux, l'inspection a conduit une action de recherche et de contrôle des sites non connus de l'administration dans le domaine de la logistique (entrepôts de produits combustibles) en ciblant les sites en situation irrégulière.

17 inspections ont été réalisées en Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de cette action et ont permis d'identifier 8 entrepôts en situation irrégulière : 7 arrêtés préfectoraux de mise en demeure et 5 procès-verbaux ont été rédigés.

## Action « sûreté malveillance » suite aux événements de Saint-Quentin-Fallavier (38) et Berre l'Étang (13)

Suite à ces événements survenus en juin et juillet 2015, tous les sites SEVESO de la région ont été inspectés au titre de la sûreté.

Plusieurs infrastructures de transport importantes ainsi que des stockages souterrains ont également été inspectés.

Cette action a mobilisé les inspecteurs de l'environnement sur l'ensemble du second semestre afin de mener 171 inspections, avec participation quasi systématique des forces de l'ordre.

Les sujets évoqués ont plus particulièrement porté sur l'amélioration continue des mesures techniques et des mesures organisationnelles que les exploitants mettent en œuvre pour prévenir les actes de malveillance ou y faire face.





## Adoption du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 et son programme de mesures sont entrés en vigueur le 20 décembre 2015 après parution au Journal Officiel de l'arrêté d'approbation du préfet coordonnateur de bassin. Le SDAGE avait au préalable été adopté par le comité de bassin Rhône-Méditerranée à une très large majorité.

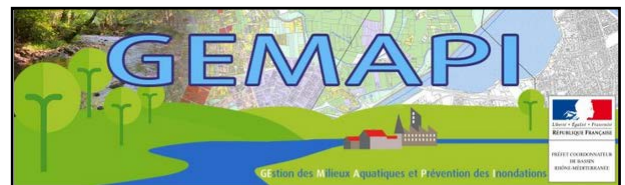
La délégation de bassin, membre du secrétariat technique aux côtés de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et de l'ONEMA, a copiloté l'élaboration du SDAGE et du programme de mesures et contribué à l'organisation et la prise en compte de plus de 350 avis des partenaires institutionnels ainsi que de ceux du public, recueillis dans le cadre des consultations. Elle s'est appuyée pour cela sur le réseau des DREAL du bassin qu'elle anime.

## Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

En 2015, la mission d'appui technique du bassin Rhône-Méditerranée constituée pour préparer l'entrée en vigueur de la nouvelle compétence GEMAPI au plus tard le 1er janvier 2018 s'est fortement mobilisée pour accompagner les collectivités.

Grâce à une dynamique importante de l'ensemble des DREAL et DDT du bassin, cette mission pilotée par la DREAL Rhône-Alpes a notamment :

- créé une e-lettre d'information (3 numéros publiés en 2015),
- organisé, avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, des journées d'information à l'attention des élus dans chaque région du bassin,
- constitué un inventaire des ouvrages de protection à destination des collectivités,
- fait adopter par le comité de bassin une doctrine partagée pour la reconnaissance et la promotion des établissements publics territoriaux de bassin et les établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux.



Edito | Le point sur l'actualité nationale | Mission d'appui technique Rhône-Méditerranée | La GEMAPI au service de la continuité écologique | Zoom sur... le bassin versant de l'Ognon | La parole est à vous !

### EDITO

Michel DELPUECH, Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée



Le 11 février dernier s'est réunie à Lyon pour la troisième fois, la mission d'appui technique du bassin Rhône-Méditerranée. Ce rendez-vous a notamment permis de rassurer les collectivités sur le **maintien des départements et des régions** dans leur rôle d'acteurs à part entière des domaines de l'eau à l'avenir, inquiétudes sur lesquelles j'avais moi-même alerté notre ministre en charge de l'environnement, Mme ROYAL.

A l'échelle du bassin, notre prochain objectif sera de constituer ensemble d'ici fin 2017 une **stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau** (SOCLE de bassin) comme nouvelle annexe au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) arrêté par mes soins en décembre dernier pour la période 2016-2021. Cette stratégie de bassin donnera une cohérence globale mais ne doit en aucun cas se substituer aux réflexions locales, initiées de façon volontaire par de nombreuses collectivités et qui sont autant de démarches extrêmement précieuses.

En Rhône-Méditerranée, probablement du fait des enjeux importants en matière d'inondation et de biodiversité, les collectivités continuent de démontrer leur forte mobilisation pour préparer au mieux cette réforme. Je les encourage à continuer en ce sens, en garantissant l'appui le plus efficace possible des services de l'État pour les y accompagner.

Le 5 mai 2015, la DREAL a organisé un séminaire des inspecteurs de l'environnement en poste en DREAL, DDT et DDPP, réunissant une centaine d'inspecteurs ICPE et eau, nature et sites classés, issus de 15 services différents et des deux régions Auvergne et Rhône-Alpes.

Temps de rencontre et d'échanges inter-métiers riche et diversifié, apprécié par les participants, le séminaire a favorisé le retour d'expériences sur tout le champ de l'inspection de l'environnement et permis d'approfondir certaines compétences autour d'ateliers thématiques.

A noter, une sensibilisation particulière sur la notion d'articulation entre les actions administratives et judiciaires, et sur le lien avec les parquets, à partir des orientations de la circulaire du 21 avril 2015 sur la politique pénale en matière d'atteintes à l'environnement.

## Les rencontres des inspecteurs de l'environnement





## Renouvellement de la concession de Monistrol d'Allier ... après 10 ans d'instruction et 20 ans de conflit

L'année 2015 a vu la concrétisation des efforts consentis pour faire émerger un consensus sur la demande d'EDF déposée en 2002, avec la clôture d'une nouvelle enquête publique, la signature de l'arrêté préfectoral, l'approbation d'un cahier des charges et la constitution d'un comité de suivi de la continuité écologique.

La première enquête publique de 2006 sur le renouvellement à l'identique de l'aménagement hydroélectrique avait mis en lumière la nécessité d'apporter des améliorations au dossier initial, en particulier vis-à-vis des poissons migrateurs et de l'emblématique saumon atlantique. En cause, le barrage de Poutès qui limite l'accessibilité aux riches frayères du Haut-Allier et surtout perturbe la dévalaison des jeunes saumons.

En 2011, l'État avait décidé de donner une suite favorable à la proposition alternative d'aménagement proposée par EDF qui prévoit un abaissement de la hauteur du barrage de Poutès de 17m à 5,5m, avec comme corollaire, la réduction de la longueur de la retenue de 3,5 km à seulement 300 m.

Le renouvellement de la concession intégrant la reconfiguration du barrage visait à mettre fin à un conflit long de plus de 20 ans autour de l'effacement de cet ouvrage.

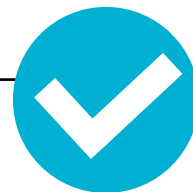
Les autorisations des différents travaux sur l'ensemble de la concession, d'un coût total de près de 40 M€, seront instruites et suivies par la DREAL dans l'objectif d'une réalisation d'ici fin 2019 selon les engagements d'EDF.

Barrage de Poutès

configuration actuelle



configuration future



### Police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône



8 inspecteurs

7 autorisations délivrées

46 dossiers de déclarations instruits

14 dossiers de régularisation

190 contrôles réalisés en matière de police de l'eau dont 75 % étaient non conformes

145 avis émis pour la prise en compte des enjeux milieux aquatiques pour le compte d'autres réglementations

104 pré-instructions ou cadrages de dossier en amont de l'engagement des procédures administratives

L'axe Rhône -Saône, c'est notamment :



1600  
km de cours d'eau



226  
ouvrages hydrauliques



4350  
points de prélèvements  
(irrigation, eau potable, industries)



152  
systèmes d'assainissement  
rejetant dans le Rhône  
dont 87 de plus de 2000 équivalents-habitants

# Enquête participative

## Lichens forestiers d'Auvergne et du Massif-Central



*Xanthoria parietina*  
une des espèces cibles de l'enquête participative

A l'automne 2015, une enquête participative visant spécifiquement les lichens a été engagée sur le territoire du Massif central  
<http://enquetelichensauvergne.mnhn.fr>

**Une première en France sur un territoire de cette envergure !**

### Pourquoi cette démarche participative ?

- pour sensibiliser le grand public,
- pour améliorer et valoriser les connaissances en matière de répartition et écologie des lichens,
- pour fédérer et mettre en commun les expertises autour de riches partenariats techniques et scientifiques.

Les partenaires du projet :

Muséum National d'Histoire Naturelle, Société Mycologique et Botanique du Livradois-Forez, Conservatoire Botanique National du Massif Central, Office National des Forêts, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, Association Française de Lichénologie, ATMO Auvergne, Air Lorraine, Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, Société d'Histoire Naturelle d'Autun.

### Des résultats prometteurs !

Début juin 2016, 275 personnes inscrites avaient déjà transmis près de 1 900 données d'observations dont certaines portant sur des espèces patrimoniales. A la fin de la période de collecte (octobre 2016), les données seront rendues publiques (<https://inpn.mnhn.fr>) et une publication scientifique devrait permettre de mieux cerner l'écologie des espèces « cibles » dans le Massif central et leur intérêt pour évaluer l'impact des changements environnementaux sur les milieux forestiers.



## Espèces protégées

 **97**

avis du CNPN délivrés dans le cadre de projets (soit de l'ordre de 14 % des avis CNPN au niveau national)

 **195**

arrêtés préfectoraux de dérogation au titre de la protection des espèces délivrés en 2015

dont

**123**

présentent un caractère scientifique

**72**

s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement mettant en œuvre systématiquement la séquence "éviter-réduire-compenser".

Ces aménagements présentent des caractéristiques très variées : carrières, équipements hydrauliques, infrastructures diverses, mises en sécurité des biens et de personnes, domaines skiables, urbanisation...



- Depuis le retour du loup en France en 1992, l'État s'est engagé dans une politique avec un double objectif :
- assurer un bon état de conservation de l'espèce,
  - maintenir l'élevage et le pastoralisme dans les territoires colonisés.

Entre 2010 et 2015, l'effectif estimé de loups est passé de 154 à 282 avec des indices de présence relevés dans 35 départements.

A l'issue du suivi estival 2015, 3 nouvelles zones de présence permanente du loup ont été identifiées portant désormais leur nombre à 45.

2 437 constats d'attaques ayant fait 8 941 victimes parmi les troupeaux en 2015 ont conduit à indemniser les éleveurs pour un montant de 2,81 M€. On constate une certaine stabilité entre 2014 et 2015.

La mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à la protection des troupeaux, d'un nouveau protocole d'intervention sur la

population de loups et la création d'une brigade d'intervention sur le loup pour notamment aider les éleveurs les plus touchés à défendre leurs troupeaux ont marqué l'année 2015.

S'appuyant sur la DREAL et la DRAAF, le préfet de région, préfet coordonnateur sur le loup, a dressé un bilan d'étape de l'année 2015 avec l'ensemble des préfets concernés par le sujet du loup.

Il a fait retour de ce bilan aux ministres en charge de l'écologie et de l'agriculture, assorti de propositions visant à faire baisser la pression de prédation et permettant de concilier la présence du loup avec les activités humaines.



## Pont d'Arc (07) - premiers travaux de l'Opération Grand Site

En Ardèche, l'Opération Grand Site du site classé des abords du Pont d'Arc, validée en commission supérieure des sites, perspectives et paysages en décembre 2014, a connu, en 2015, ses premières réalisations visibles : des coupes d'arbres ont permis de dégager à nouveau des vues sur l'arche, le chantier d'enfouissement des réseaux aériens a débuté (pose de tuyaux sous la voirie).

Parallèlement, le cahier de recommandations architecturales et paysagères, destiné à aider les pétitionnaires dans leurs démarches d'autorisation a été élaboré et validé.

Les travaux relatifs au schéma d'interprétation ont débuté.

L'année a été également marquée par l'ouverture de la caverne du Pont d'Arc, fac-similé de la grotte Chauvet.

## Chaîne des Puys (63) - charte de gestion forestière et projet UNESCO

Dans le Puy-de-Dôme, un important travail partenarial, associant les acteurs institutionnels et la filière bois, a été mené pour la gestion forestière des 9 000 ha boisés du site classé de la chaîne des Puys-Faille de Limagne.

Il devrait aboutir à la mise en œuvre d'actions d'accompagnement et d'animation et à une nouvelle rédaction de la charte de gestion forestière du site classé.

Un travail a également été conduit sur la rédaction du plan de gestion sur la base d'une analyse scientifique comparative plus poussée, en vue de l'élaboration d'un nouveau dossier de candidature de la chaîne des Puys au patrimoine mondial de l'UNESCO.

## Deux nouveaux sites classés

### Les Crêts du Pilat (42)

Le 21 août 2015, le décret du classement du site des Crêts du Pilat entérinait la protection du site, achevant un long processus de concertation et d'association locales.

L'origine de la protection remonte à la première charte du Parc Naturel Régional du Pilat en 1974 et s'est accéléré en 2012.

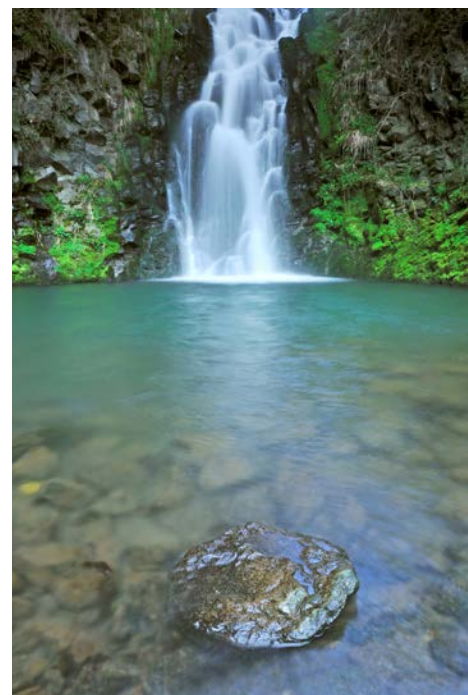
Il s'étire sur environ 1 300 ha environ le long de la principale ligne de crête du massif, composé d'une multitude de paysages locaux de grande qualité (cheminements doux, pentes abruptes, landes de genêts et de bruyères, alpages parsemés de bosquets, sommets dénudés entourés de « chirats »...). Il offre de splendides panoramas sur le quart sud-est de la France.

Il s'agit du dixième site classé du département de la Loire.

### Les gorges du Dolaizon, vallée de Chibottes (43)

En Haute-Loire, un dossier sur la protection des gorges du Dolaizon, vallée de Chibottes a été présenté au ministère en vue d'un classement afin de reconnaître leur caractère exceptionnel. Situées au sud du Puy en Velay, elles constituent un site remarquable par ses paysages et son patrimoine vernaculaire chargé d'histoire.

Le travail a abouti au classement du site en mars 2016.



Cascade du Dolaizon sous le pont de la Roche (43)  
Crédit photo "Philippe Bousseaud"

Les Crêts du Pilat (42) - en premier plan des chirats (éboulis du quaternaire constituant des langues de pierre grise)





## Les opérations des contrats de plan État-Région (CPER)

### La signature des deux CPER Auvergne et Rhône-Alpes pour la période 2015-2020

L'année 2015 a été marquée par la signature des deux CPER des régions Auvergne et Rhône-Alpes. Le volet mobilité des deux CPER totalise un investissement de 1,6 milliard d'euros à réaliser d'ici à fin 2020. Ces financements contribuent tout autant à poursuivre des opérations déjà engagées les années précédentes qu'à initier de nouveaux projets, parmi lesquels :

### L'achèvement des études de faisabilité nœud ferroviaire lyonnais (NFL) long terme

Conformément à la décision ministérielle du 25 février 2013, SNCF Réseau a réalisé des études de faisabilité de 2 scénarios visant à répondre aux besoins futurs de capacité dans la traversée du NFL.

Dans le cadre du partenariat regroupant l'État, la Région, la Métropole de Lyon, SNCF (EPIC de tête) et SNCF Réseau, ces études ont exploré les questions d'exploitation, de faisabilité technique et d'insertion territoriale.

Le 2 décembre 2015, les grands partenaires du projet ont validé la transmission de ces études par le préfet de région au Secrétaire d'État en s'accordant sur l'objectif d'accroître la capacité du NFL à long terme et de proposer au Secrétaire d'État la tenue d'un débat public en 2017.



Crédit photo "SNCF réseau"

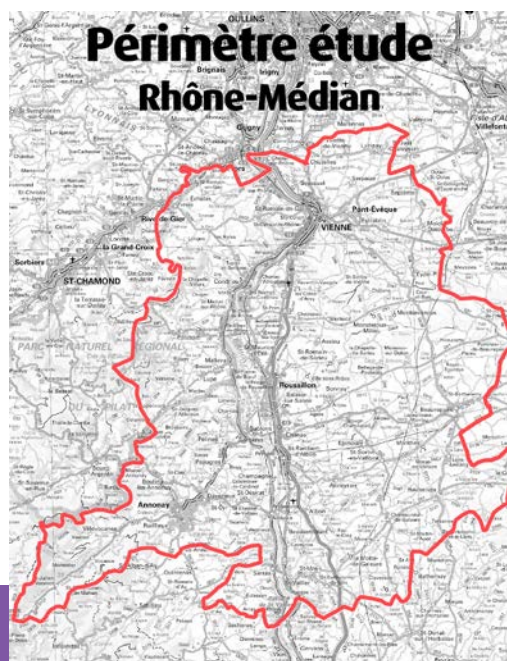
### Achèvement des études préliminaires du POCL

L'année 2015 a été marquée par l'achèvement des études préliminaires de la ligne à grande vitesse Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon (POCL). Ces études, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau ont été pilotées par le Préfet de région Auvergne avec l'appui technique de la DREAL. Elles ont permis d'affiner le choix du tracé de la ligne à grande vitesse et d'engager en 2016 les premières réflexions, s'agissant des études préalables à la déclaration d'utilité publique du projet.

### Consultation pour le CFAL Sud

En évitant le nœud ferroviaire lyonnais, ce contournement de Lyon par l'Est permettra d'assurer le développement du fret ferroviaire dans les meilleures conditions. Sa partie nord a été déclarée d'utilité publique en novembre 2012 et les études de tracé de la partie sud ont été diffusées fin 2014.

La DREAL a contribué au recueil des observations et à l'élaboration du bilan qui a été adressé au ministre en août 2015.



### L'étude partenariale et interdépartementale Rhône-Médian

Afin d'apporter collectivement une réponse globale aux questions de déplacements à l'échelle du territoire Rhône Médian (concernant le Rhône, la Loire, l'Isère, la Drôme et l'Ardèche), la DREAL a engagé à l'automne 2015 une étude multimodale partenariale sur les déplacements.

Les partenaires de cette étude sont les collectivités locales, les départements, la Région, SNCF-Réseau et la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Salaise-Sablons.

L'objectif est de déterminer un programme global d'investissements à moyen terme, réaliste et respectueux des enjeux économiques et de développement durable, pour améliorer le système de transport.

Cette démarche s'inscrit dans la gouvernance du projet de la zone d'aménagement concertée INSPIRA (projet d'aménagement de la ZIP de Salaise Sablons) mise en place par le préfet de région, le président de la Région et les élus du territoire.





Vue aérienne du nouvel échangeur 7 de la RN346 permettant l'accès au Grand Stade de Lyon

## Les principales avancées dans les opérations routières en 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes

- concertation publique concernant le projet de carrefour des Couleures sur la RN7 (Drôme)
- déclaration d'utilité publique de la liaison A89-A6 (Rhône)
- constitution du dossier d'enquête publique pour la mise à 2x2 voies de la route Centre Europe Atlantique (RCEA) / RN145 et RN79 dans l'Allier
- poursuite des travaux de différentes opérations sur la région :
  - RN90 Montgalgan : avancement du chantier, construction d'ouvrages d'art (Savoie)
  - mise à 2x2 voies de la RN82 entre Neulise et Balbigny (Loire)
  - déviation à 2x2 voies de Varenne-sur-Allier par la RN7(Allier)
  - contournement du Puy en Velay par la RN88 (Haute-Loire)
- mise en service de deux opérations :
  - l'échangeur 7 de la RN346 (Rhône) permettant l'accès au grand stade de Lyon
  - la mise à 2x2 voies de la RCEA entre les communes de Brenay et Chemilly (Allier)



Vue aérienne du chantier de la RN90 Montgalgan (Savoie)

## Renouvellement de la certification ISO14001

La certification ISO 14001, relative à la prise en compte de l'environnement dans les projets d'infrastructures routières menés par la DREAL Rhône-Alpes et la DIR Centre Est, a été renouvelée par AFNOR certification le 22 mai 2015 pour une durée de trois ans.



## La DREAL présente sur la mobilité

### Etude d'opportunité « Opérateur ferroviaire de proximité »

La DREAL, accompagnée de la chambre de commerce et d'industrie et de SNCF Réseau a réalisé une étude d'opportunité d'un opérateur ferroviaire de proximité en Rhône-Alpes, qui a conclu à un potentiel pour un à deux opérateurs dans la région. Ces opérateurs offrent une complémentarité aux entreprises ferroviaires de longue distance pour dynamiser le fret local.

Les conclusions de l'étude ont été partagées avec plusieurs collectivités et acteurs du secteur privé. En 2015, l'opérateur Régiorail s'est installé en Rhône-Alpes et réalise un trafic régulier pour le compte de Danone (usine d'Evian).

### L'organisation de journées sur la thématique large de la « mobilité »

La DREAL a organisé en 2015 deux journées sur la thématique des transports : une première en Rhône-Alpes a permis de dresser un panorama global des déplacements illustré par un atlas des mobilités réalisé par la DREAL, une seconde s'est déroulée en Auvergne sur la logistique durable.



# Contrôle des transports et des véhicules - chiffres clés



## Régulation et contrôle du transport routier



**10 489**

**entreprises**

inscrites au registre des transports routiers

**5916** entreprises de transport de marchandises

**3762** entreprises de transport de voyageurs

**811** commissionnaires de transport



**12 304**

**véhicules**

contrôlés sur la route

**53 %** de non-résidents (immatriculés à l'étranger)

**19 %** en infraction



**595**

**entreprises**

contrôlées à leur siège

**37 %** en infraction



**622\***

**dérogations**

à l'interdiction pour les poids lourds de circuler le week-end et les jours fériés



## Contrôles techniques des véhicules

**84** réceptions communautaires européennes

**85** réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules

**4219** réceptions individuelles de véhicules

**218** visites de surveillance d'installations de contrôles techniques périodiques de véhicules

**538** supervisions de contrôles techniques de véhicules



## Transports exceptionnels \*



**3840** arrêts (convois partant d'un département de la région)

**9800** avis (convois traversant un département de la région)

\* mission exercée uniquement sur les départements de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie.

## Fraudes sur le temps de conduite de conducteurs poids lourds

En 2015, la DREAL Auvergne a été confrontée à un certain nombre de fraudes visant à masquer la durée de conduite et l'absence de repos des conducteurs de véhicules lourds.

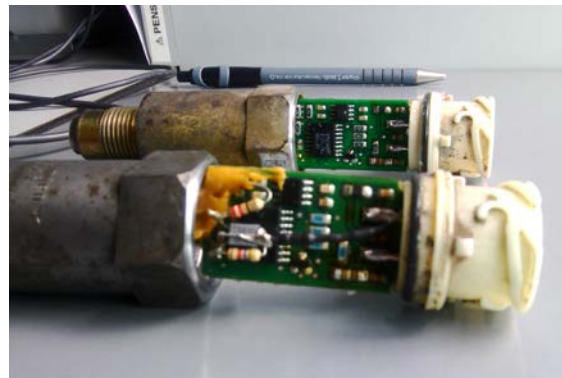
C'est ainsi que les contrôleurs des transports terrestres ont mis en évidence, sur un véhicule non résident, l'adjonction d'un circuit électronique permettant, à l'aide d'un fusible dans le tableau de bord, d'agir sur la prise d'information du chronotachygraphe (appareil d'enregistrement de la vitesse et de l'activité du conducteur).

La détection a pu se faire dans un centre spécialisé, près de Clermont-Ferrand, où ce véhicule avait été conduit après des investigations approfondies de la part des contrôleurs.

Un délit a été relevé et le véhicule immobilisé jusqu'à sa remise en conformité.

Un tel système, pour ingénieux qu'il soit, rencontré à plusieurs reprises, participe malheureusement à la dégradation des conditions de travail des conducteurs et à l'insécurité routière.

Pièce frauduleuse au premier plan  
Pièce conforme au second plan



## Autorisation d'un convoi très exceptionnel

La DREAL Rhône-Alpes a délivré 3 840 autorisations de transports exceptionnels en 2015. L'une d'entre elles a concerné un convoi aux caractéristiques inhabituelles :

pooids	<b>331 tonnes</b>
longueur	<b>63 mètres</b>
largeur	<b>4,85 mètres</b>

Ce convoi a acheminé, à la centrale hydroélectrique de La Bâthie (73), un transformateur fabriqué aux Pays-Bas.

Parti de Rotterdam et après avoir sillonné la mer du Nord, la Manche, l'Atlantique et la Méditerranée, le transformateur est arrivé sur une barge au port Edouard Herriot à Lyon via Fos-sur-Mer. Il a ensuite été chargé sur un ensemble routier constitué d'un véhicule tracteur, de 2 remorques reliées par une poutre et d'un véhicule pousseur.

L'ensemble comportait 30 essieux.

La poutre articulée soutenant le transformateur permettait d'adapter sa hauteur en fonction du gabarit routier. Cette technologie très particulière est rarement utilisée en France.

Il s'agit d'un des plus importants et plus complexes convois exceptionnels autorisés par la DREAL ces dernières années.

Convoi exceptionnel - Crédit photo "Scales"



## Médiatisation d'une opération de contrôle sur route

Le 29 septembre 2015, les contrôleurs des transports de la DREAL ont réalisé, conjointement avec les inspecteurs du travail et les forces de l'ordre, 8 opérations de contrôle des transports routiers de marchandises en région Rhône-Alpes, avec le bilan suivant :

<b>136</b>	pooids lourds contrôlés (51 % non immatriculés en France)
<b>23</b>	% des véhicules en infraction (2 délits, 117 contraventions)
<b>1</b>	immobilisation d'un véhicule en surcharge (pesé à 5,5 t pour 3,5 t autorisées).

Les infractions relevées concernaient principalement le non-respect de la réglementation sociale européenne (temps de conduite et de repos obligatoires des conducteurs).

3 véhicules lourds en transit sur l'agglomération lyonnaise ont été interceptés à la sortie du tunnel sous Fourvière et verbalisés pour circulation hors desserte locale.

Médiatisée, cette opération a permis de sensibiliser les professionnels sur la réglementation applicable dans le domaine du transport de marchandises et fait connaître au grand public l'action de l'État en matière de régulation de ce secteur.

Opération de contrôle





# Politiques territoriales de développement durable

## Renouveau du réseau régional interministériel *Administration exemplaire*

Depuis plus de dix ans, tous les ministères intègrent les principes du développement durable dans leur fonctionnement interne.

Il s'agit aujourd'hui d'une véritable politique avec un programme d'actions pluriannuel et des indicateurs de résultats.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et l'instruction du Premier ministre du 17 février 2015 renouvellent cette politique pour la période 2015-2020.

Dans ce cadre, la DREAL s'est vue confier une mission d'animation de cette politique à l'échelle inter-ministérielle dans la région Rhône-Alpes.

Elle a ainsi mis en place un réseau régional de correspondants Administration exemplaire regroupant des administrations régionales et départementales (préfectures, DDT, DDCC, DDPP, DRFIP, DRAAF, DRAC, DIRECCTE, DRJSCS, ARS, gendarmerie, SGAP, rectorats, ADEME, agence de l'eau, ONF).

La première réunion de ce réseau a permis d'échanger sur les attentes des participants en matière de partage et de capitalisation d'expériences.



Quartier de Châteaureux - St-Etienne (42)

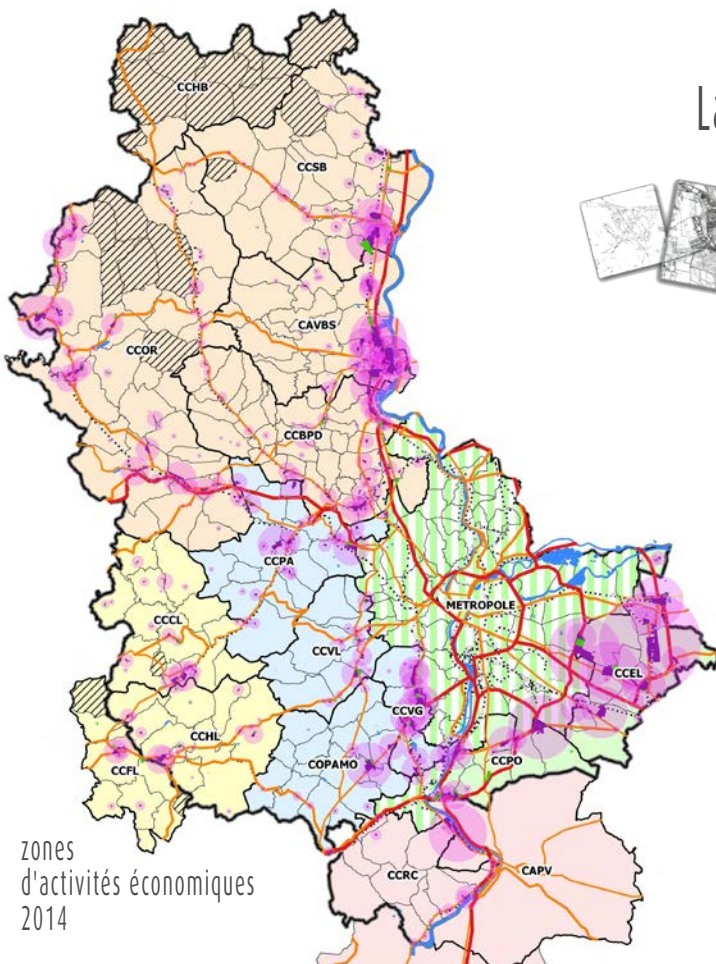


## Éco-quartier

Le quartier de Châteaureux à Saint-Etienne a été reconnu comme "engagé vers la labellisation" par le jury national, dans le cadre de la troisième campagne de labellisation d'éco-quartiers, après expertise de la commission régionale.

Cette reconnaissance est le deuxième pas vers le label après la signature de la charte éco-quartier.

21 chartes ont été signées par des collectivités en Rhône-Alpes. La DREAL a par ailleurs poursuivi l'animation régionale à travers des ateliers éco-quartiers organisés dans les départements, avec les DDT, pour sensibiliser les élus et techniciens aux engagements de la charte nationale éco-quartier et à sa déclinaison dans un projet d'aménagement durable.



## Valorisation des études La mobilisation du foncier en zone urbaine



**L'observatoire  
partenarial  
des zones d'activités  
économiques du Rhône**

La problématique foncière en Rhône-Alpes conduit à la réalisation de nombreuses études.

Pour partager et valoriser les études produites, la DREAL a organisé une journée d'échanges autour de la thématique fédératrice de la **mobilisation du foncier en zone urbaine**.

40 agents de DREAL et DDT se sont retrouvés pour mutualiser les expériences et les méthodologies adoptées afin d'impulser ou accompagner de nouvelles réflexions sur ce thème.

Les présentations furent ponctuées de débats animés grâce à la qualité des interventions et au vif intérêt des participants, dont certains souhaitent d'ores et déjà adapter ces travaux à leur territoire ou être étroitement associés à la démarche régionale sur l'identification du foncier mutable.

## Animation sur les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)



Plusieurs événements ont été organisés en 2015 :

- journée de sensibilisation aux PLUi à Lyon, le 2 avril, qui a réuni plus de 280 élus et techniciens de toute la région. A travers 3 tables-rondes, cette rencontre s'est articulée autour des bénéfices et opportunités offertes par l'urbanisme intercommunal,
- journée de destination des bureaux d'études en urbanisme à Clermont-Ferrand, le 8 décembre, pour échanger, entre professionnels et services de l'État, sous un format « world-café », sur les pratiques professionnelles et le passage à une planification intercommunale,
- mise en place du club PLUi Auvergne-Rhône-Alpes avec une équipe d'appui, composée des services de l'État, de l'ADEME et des agences d'urbanisme. La première journée de ce club territorialisé s'est tenue le 26 janvier 2016 à Lyon autour des questions de gouvernance.



Lancement du club PLUi Auvergne-Rhône-Alpes

### L'ATELIER DES TERRITOIRES

En 2014, la DREAL Auvergne a été sélectionnée par la DGALN, pour la deuxième session d'ateliers territorialisés. Cette démarche pilotée en collaboration avec les DDT, l'appui du CEREMA et d'un bureau d'études a pour objectif de construire une feuille de route avec les élus et les acteurs du territoire, sur « le développement de territoires ruraux isolés à partir de leurs ressources propres ».

Après un séminaire régional de lancement du dispositif le 31 mars 2015, 3 séances de travail de la démarche « Atelier » se sont déroulées sur les territoires de la communauté de communes du Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise (Allier), et de la communauté de communes du Pays de Craponne-Sur-Arzon (Haute-Loire).

La pratique du travail en « mode-projet » pour les élus, et la concrétisation de la posture « nouveau conseil aux territoires » pour les services de l'État, sont les principaux enseignements de la démarche en plus du produit final. Les feuilles de route sont à ce jour formalisées et commencent à se concrétiser sur les territoires.

## La trame verte et bleue

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Auvergne, approuvé en juillet 2015, a donné lieu à l'organisation de formations des services instructeurs DDT et DREAL sur la prise en compte du SRCE.

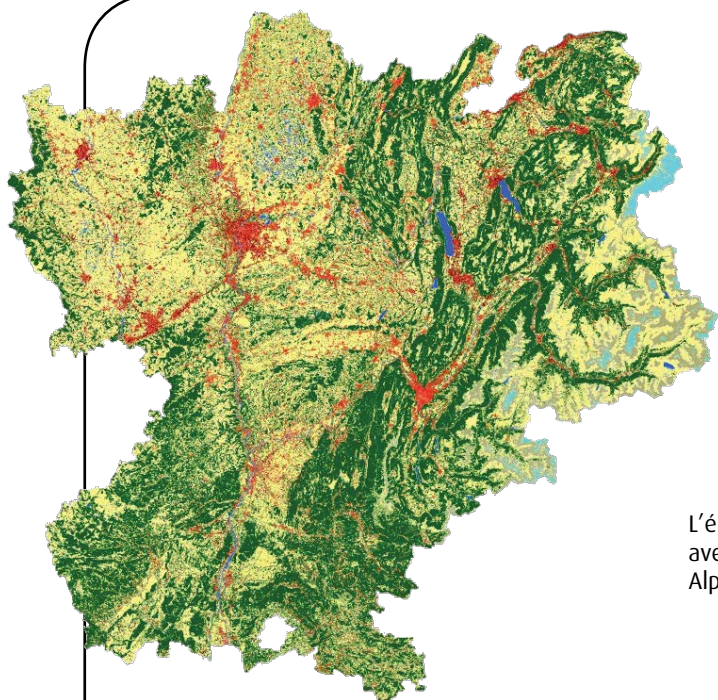
Elles ont débouché sur une première mobilisation des acteurs de l'eau sur l'examen de la possibilité de mise en œuvre de cellules d'assistance technique pour les zones humides et l'engagement d'expérimentations sur la prise en compte du SRCE dans les documents d'urbanisme avec le parc naturel régional du Livradois-Forez.

En Rhône-Alpes, les formations et réunions pédagogiques auprès des DDT, UD et collectivités sur la mise en œuvre du SRCE de Rhône-Alpes approuvé en juillet 2014 ont été poursuivies.

Elles ont permis de consolider le groupe des gestionnaires d'infrastructures linéaires de transport sur la trame verte et bleue et de lancer plusieurs démarches d'amélioration des connaissances sur les "espèces trame verte et bleue", la perméabilité des espaces agricoles, l'impact des infrastructures, la trame verte et bleue urbaine et périurbaine et la trame bleue.





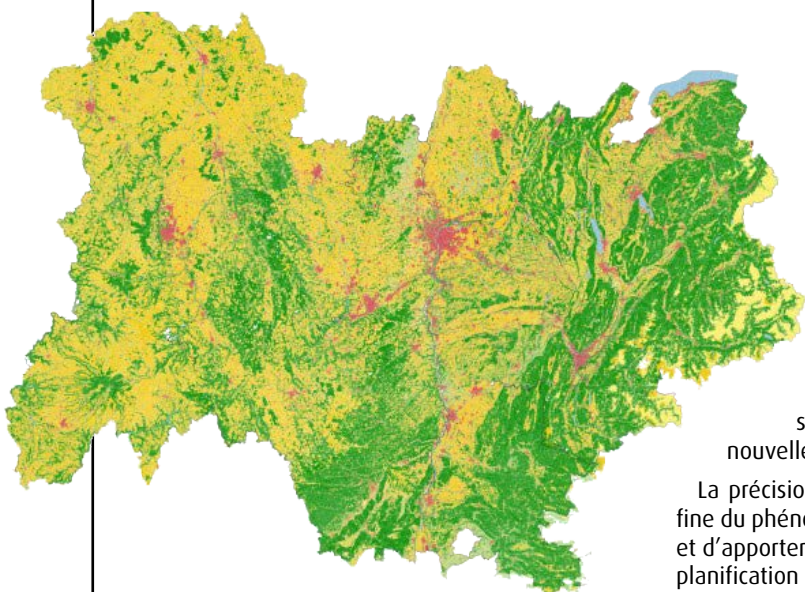


## Occupation du sol par télédétection sur le territoire Rhône-Alpes

En partenariat avec la DRAAF, le Conseil régional Rhône-Alpes et l'IGN, la DREAL Rhône-Alpes a finalisé la production, sous maîtrise d'œuvre du CEREMA, d'une base de données relative à l'occupation du sol par télédétection « open data », semi-automatique de premier niveau de couverture selon la nomenclature de l'IGN, à partir d'images satellite de 2010.

Cette méthode permettra de mesurer l'évolution entre plusieurs années de référence et d'apporter des éléments de réponse au contexte réglementaire de gestion économe de l'espace à une échelle EPCI, voire communale.

L'élargissement de cette méthode à la nouvelle région est à l'étude, en lien avec l'appel à projet « Politique numérique de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes » du programme des investissements d'avenir (PIA).



## Observatoire des surfaces à l'échelle communale (OSCOM) sur l'ensemble de la nouvelle région

En 2015, la DREAL a aussi mis en place une base de données géographique à grande échelle de l'occupation des sols en Auvergne-Rhône-Alpes à partir de données existantes.

Cette base de données, disponible gratuitement, permet de caractériser l'occupation des sols en cinq catégories (territoires artificialisés, territoires agricoles, forêts et milieux semi-naturels, surfaces en eau, surfaces indéterminées) à l'échelle de la nouvelle région.

La précision de cette base de données permet d'envisager une approche fine du phénomène de consommation d'espace (à l'EPCI, voire à la commune) et d'apporter ainsi des réponses adaptées notamment dans les documents de planification (SCoT, PLUi, PLU, CC, etc.).

Il existe ainsi plusieurs méthodes pour faire état de l'occupation des sols et mesurer l'évolution de la consommation d'espaces (méthode OSCOM, méthode BD-Topo/Sitadel, méthode satellitaire,...) mobilisant des données et des coûts différents.

## Atlas cartographique et statistique de la nouvelle région

Dans le cadre des travaux de préfiguration liés à la fusion régionale, la DREAL a réalisé en 2015 un atlas cartographique de la nouvelle région.

Cet atlas, intitulé "Portrait cartographique et statistique Auvergne-Rhône-Alpes", regroupe une soixantaine de cartes représentatives

de la nouvelle région, centrées sur les compétences de la DREAL, ainsi que de nombreux indicateurs statistiques.

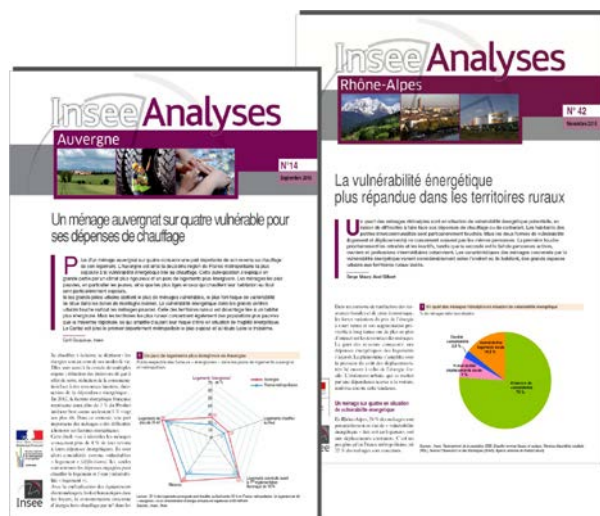
Ce travail constituait la première étape d'une démarche qui a mené à la réalisation d'un diagnostic territorial interministériel de la nouvelle région en 2016.

# Étude sur la « vulnérabilité énergétique »

La part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour les dépenses de chauffage de leurs logements est plus élevée en Auvergne-Rhône-Alpes que dans l'ensemble de la France métropolitaine.

Ce diagnostic s'appuie sur un outil développé par le Service de l'Observation et des Statistiques du ministère en charge de l'environnement et l'INSEE. Décliné en parallèle sur les périmètres des deux anciennes régions, ce dispositif permet de confronter les chiffres Auvergne-Rhône-Alpes avec ceux des autres régions, du niveau national et des territoires. Le coût de l'énergie pèse également sur les dépenses de déplacements des ménages.

Globalement, c'est dans les territoires ruraux que la vulnérabilité énergétique est la plus importante.



## L'autorité environnementale locale

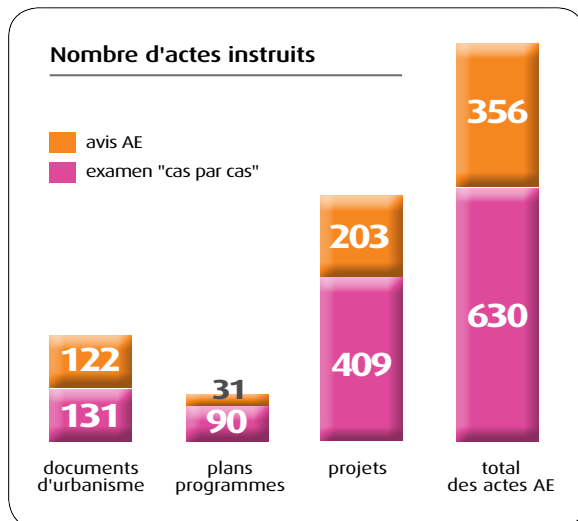
L'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes a instruit près de 1 000 actes en 2015 (16% de l'activité nationale).

L'activité est répartie à 36 % sur des avis et à 64 % sur des décisions au cas par cas. Celles-ci concernent en majorité des projets (infrastructures, défrichements, installations classées, aménagements urbains) et des documents d'urbanisme.

On observe une très forte progression du nombre de documents d'urbanisme soumis à l'évaluation environnementale du fait de :

- la loi ALUR, qui incite les collectivités dotées d'un POS à élaborer un PLU
- l'engagement de nouvelles procédures par les équipes municipales élues en 2014
- la réforme du code de l'urbanisme, qui élargit le champ de l'évaluation environnementale.

Parallèlement, les espaces plus ruraux (départements d'Auvergne, Drôme et Ardèche) connaissent une croissance du nombre de dossiers de défrichement soumis à décision au cas par cas.



## Un nouveau local pour les archives de la DREAL à Lyon

En novembre 2015, les 6 kilomètres linéaires d'archives des services de la DREAL, de la DDT 69 et de la DIR Centre Est ont été transférés dans un nouveau local situé à Corbas à une quinzaine de kilomètres de Lyon.

Ce bâtiment, mutualisé avec les archives de la préfecture et d'autres administrations de l'État, possède une capacité totale de stockage de 2 800 m<sup>2</sup>, dont 870 m<sup>2</sup> pour la DREAL.

Cette opération, supervisée par l'unité Information Documentation Archives de la DREAL, a monopolisé 20 déménageurs pendant 10 jours. Le travail de vérification des 40 000 boîtes d'archives transférées, pour mise à jour de la base archives SIAM, a été mené à bien début 2016.





# 12 départements ... 12 faits marquants ...

## en unités départementales ou interdépartementales

### Ain - Vers une mise en service de l'unité de méthanisation de Viriat

ORGANOM assure l'élimination des déchets ménagers et assimilés pour le département de l'Ain.

Le syndicat regroupe 17 intercommunalités (319 354 habitants) et gère, sur la commune de Viriat, le site de La Tienne (31,5 ha) composé d'un centre de stockage de déchets ultimes, une installation de stockage de déchets inertes, une installation de transit, une installation de compostage et une unité de méthanisation (OVADE).

Onze personnes sont employés sur le site.

Exploitée par la société TIRU, OVADE a la capacité de traiter 66 000 t d'ordures ménagères et 7 500 t de déchets verts. L'investissement représente 54 millions d'euros. Sa mise en service industrielle est prévue en octobre 2016.

La DREAL s'est fortement investie dans l'instruction de la demande d'autorisation préfectorale de cette plate-forme.

L'objectif est d'optimiser le recyclage et de minimiser les déchets en centre de stockage de déchets ultimes. Ainsi pour 66 000 t de déchets traités, l'installation produira :

**20 000 t/an** de compost

**74 m<sup>3</sup>/t** de biogaz valorisé (électriques et thermiques)

**3 300 t** de métaux

**4 100 t** de matériaux inertes

**28 000 t** de résidu (traité en ISDND).

Le taux de diversion (entrée/sortie non valorisables) est de 50 %.

Site de traitement de déchets - crédit photo "Organom"



### Allier - Mise en œuvre des mesures du PPRT ALL'CHEM à Montluçon

L'usine ALL'CHEM de Montluçon est un site chimique classé SEVESO seuil haut qui réalise diverses synthèses pour de grands donneurs d'ordre internationaux. Elle emploie 70 personnes. Cette usine, située en zone urbaine, peut induire en cas d'accident, des rejets toxiques pouvant causer des blessures irréversibles sur une zone de 500 m voire 800 m pour les accidents les plus improbables.

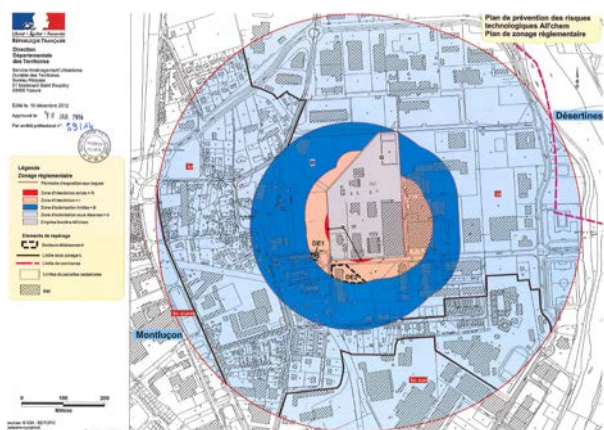
Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT), approuvé le 10 janvier 2014, prévoit deux volets : l'un concerne les délaissements et l'autre la prescription de travaux chez les riverains.

- ▶ Le montant total des délaissements du PPRT est de l'ordre de 420 k€ et concerne trois habitations riveraines.
- ▶ Pour l'accompagnement des travaux chez les riverains (mise en place d'un local de confinement dans environ 300 logements), l'objectif est d'intégrer les travaux prévus par le PPRT, dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat en cours, portée par l'agglomération de Montluçon et financée par l'ANAH. Une convention de financement a été établie en 2015 par la DREAL entre les collectivités (agglomération de Montluçon, conseil départemental et conseil régional), l'industriel et l'État. Cette démarche expérimentale a depuis été validée au niveau national.

Les diagnostics et travaux éventuels à réaliser sur les logements débiteront en septembre 2016 avec notamment une réunion publique d'information sur le dispositif mis en place.



Usine ALL'CHEM de Montluçon (03)



Plan de zonage réglementaire du PPRT



## Ardèche - La renaissance du Moulin de la Chaume



Site reconstruit  
crédit photo "le Moulin de La Chaume"  
Site après incendie

Après l'incendie d'octobre 2014 qui l'avait détruite, l'unité de fabrication industrielle de pain a été autorisée à redémarrer son activité le 17 mars 2015 sur la base d'un projet plus respectueux de l'environnement et présentant un meilleur niveau de sécurité (7 tonnes d'ammoniac sur le site).

À cette fin, eu égard à l'urgence signalée, un inspecteur de l'unité inter-départementale a été libéré d'autres contraintes pour accompagner le bureau d'étude dans la prise en compte des enjeux. La reconstruction du site a pu ensuite être menée au cours de l'année 2015, la production a recommencé début 2016.

À noter aussi que le site JINWANG, SEVESO seuil bas, comportait dans son étude de dangers un phénomène dangereux majorant, susceptible de créer des effets létaux sur le site du Moulin de la Chaume.

À la demande de l'inspection, une mesure de maîtrise des risques permettant de réduire la gravité de ce phénomène a été mise en place par l'exploitant en novembre 2015 avant le redémarrage du Moulin de la Chaume.



## Cantal - Projet AURIPLAST réduction des impacts sur l'eau

AURIPLAST est une société de galvanoplastie (dépôt d'une couche métallique de décor sur support polymère) installée depuis 1984 à Aurillac.

Elle appartient au groupe POCHET, packaging de luxe dans l'univers du cosmétique. AURIPLAST emploie plus de 500 salariés sur Aurillac et représente un chiffre d'affaire de 72 M€ en 2014.

La société AURIPLAST va se doter d'une nouvelle chaîne de traitement de surface qui lui permettra de mettre en œuvre industriellement les technologies innovantes qu'elle a développées. Le projet, d'un montant de 10 M€, prévoit l'arrêt et le démantèlement de la chaîne de galvanoplastie la plus ancienne, datant de 1978.

La mise en production de la nouvelle chaîne à pleine capacité est prévue pour septembre 2017.

Ce projet, autorisé au titre des ICPE par arrêté préfectoral en avril 2016, doit conduire à une diminution significative des impacts sur l'environnement par la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles en matière de traitement de surface :

- suppression de l'utilisation de chrome VI
- réduction de l'ordre de 80 % des rejets de chrome III, de 77 % des rejets de nickel et de 81 % des rejets de cuivre
- réduction de la consommation relative en eau.

Chaîne de traitement de surface - crédit photo "AURIPLAST"



Produits finis - crédit photo "AURIPLAST"



## Drôme - L'histoire heureuse du papillon, de la fourmi et de l'usine d'enrobés

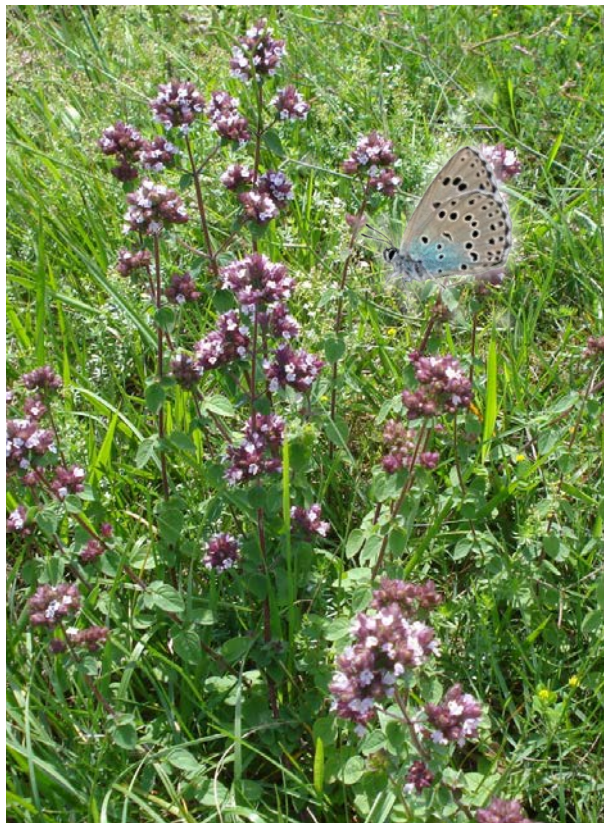
Les études préalables au déplacement du site de production d'enrobés de la société Drôme Ardèche Enrobés engagées en 2013 ont mis en évidence la présence d'un site de reproduction d'une espèce protégée « l'Azuré du Serpolet » du fait de la découverte du lépidoptère, de plantes et surtout des fourmis hôtes associées.

En effet, la femelle pond ses œufs sur les boutons floraux d'origan, les chenilles se nourrissent des fleurs, avant d'être recueillies par la fourmi. Les chenilles hivernent dans la fourmilière, se nourrissant d'œufs, larves et nymphes de fourmis, pendant que les fourmis se délectent des sécrétions sucrées. La nymphose a lieu dans la fourmilière.

L'exploitant a donc proposé des mesures de préservation de l'habitat :

- limitation des besoins d'espace du projet
- entretien et préservation à long terme d'espaces favorables dans la limite et à proximité du projet
- financement d'actions en faveur de la préservation de l'espèce sur des surfaces proches de la zone d'implantation
- gel par la CNR, gestionnaire de la zone d'activité, d'une surface de 1,2 ha dédiée à l'Azuré...).

L'arrêté du 29 juillet 2015 a donc autorisé ce projet de 10 M€ qui concerne un outil performant, peu polluant et qui permet aussi de recycler les enrobés dans d'excellentes conditions.



## Isère - Engagement du chantier pilote de réhabilitation de la plateforme de décharge à Pont-de-Claix

Entre 1956 et 1979, 70 000 tonnes de déchets organiques issus des activités industrielles de la plate-forme chimique à Pont-de-Claix ont été enfouis, sur 2 hectares, dans la partie Ouest du site.

La surveillance des eaux souterraines initiée en 2007 par la société RHODIA CHIMIE, exploitant de la décharge, a mis en évidence des impacts des déchets sur les eaux souterraines.

Compte-tenu du volume de déchets stockés et de leur profondeur, jusqu'à 13 mètres, la solution de traitement retenue consiste en une stabilisation/solidification in situ des déchets, associée à la mise en place d'une paroi périmétrique de 30 mètres de profondeur et une imperméabilisation de surface.

Afin de pouvoir vérifier l'efficacité du traitement envisagé, des essais (pilote industriel) sont réalisés sur la partie Est de la décharge depuis décembre 2015 pour une durée maximale de 18 mois.

Ces travaux, encadrés par un arrêté préfectoral spécifique, comprennent notamment une surveillance atmosphérique renforcée, grâce à un dispositif de suivi et d'alerte, déployé par Air Rhône-Alpes.

Des inspections fréquentes sont effectuées par l'unité départementale de l'Isère de la DREAL.



Outil de forage utilisé pour la paroi périmétrique







## Loire - Recherche d'amiante sur la carrière de Bellegarde-en-Forez

Le ministère de l'écologie a lancé fin 2014 une campagne nationale de prévention des risques liés à l'amiante naturel en carrières, visant à approfondir les connaissances dans ce domaine afin de garantir la santé et la sécurité des travailleurs et celle des riverains.

Cette action a, en particulier, visé le site « Carrières de La Loire » sur la commune de Bellegarde-en-Forez, au travers de l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2014 imposant une recherche d'amiante dans le massif rocheux et dans l'air.

L'arrêté préfectoral a été mis en œuvre avec toute la rigueur attendue et l'ensemble des mesures demandées ont été suivies précisément par l'inspection des ICPE.

Les analyses pétrographiques par microscopie optique ainsi que les campagnes de prélèvement d'air réalisées en 2015 par des laboratoires accrédités n'ont pas mis en évidence la présence de fibres ; le massif rocheux apparaît donc comme non amiantifère.

## Haute-Loire - La décharge de la Pépinière au Puy-en-Velay réhabilitée 20 ans après sa fermeture

Le 2 juillet 2015, l'inspecteur des installations classées a vérifié la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Pépinière sur la commune du Puy-en-Velay, lors de la dernière réunion de chantier liée à la réception des travaux.

Cette décharge a été autorisée en 1965.

140 000 m<sup>3</sup> de déchets y ont été entreposés sur 3 hectares et 10 mètres de hauteur.

Aucun recouvrement définitif des déchets n'avait été réalisé depuis la fermeture du site en 1992.

Il aura fallu plus de 20 ans pour que la collectivité exploitante atteigne ce résultat sous l'action conjointe des services de la DREAL en charge de la maîtrise d'ouvrage routière et de l'inspection des installations classées.

L'avancement du chantier de contournement du Puy-en-Velay par la RN88, sous maîtrise d'ouvrage DREAL, a permis de supprimer cette verrue environnementale en surplomb de la vallée de la Loire. Le coût de la réhabilitation s'élève à 2,6 millions d'euros.

Un suivi environnemental est maintenu (confinement des déchets, qualité des rejets).



La décharge avant travaux



La décharge après travaux



## Puy-de-Dôme - Pollutions au plomb liées aux anciennes exploitations minières à Pontgibaud

Le district métallifère de Pontgibaud a été au XIX<sup>ème</sup> siècle un important centre de production de plomb argentifère.

Les activités minières et métallurgiques, arrêtées respectivement en 1897 et en 1905, ont alimenté différentes unités de préparation et de concentration du minerai. Ces activités ont laissé quatre sites principaux de stockage de résidus de traitement de minerai très fortement chargés en plomb.

Dans le cadre de ses responsabilités au titre de l'après-mines, l'État prend en charge la mise en sécurité des anciens sites miniers. La DREAL a fait réaliser la mise en sécurité du premier dépôt de résidus de traitement entre 2013 et 2014 afin de limiter les envols et le ruissellement.

Le projet de mise en sécurité du second dépôt, dit de Roure-Les Rosiers, est initié depuis 2013, avec une perspective de mise en œuvre en 2016 (procédures réglementaires en cours).

Le coût total pris en charge par l'État est estimé à près de 2 millions d'euros pour l'ensemble des sites.

Vu les teneurs en plomb dans ces matériaux (jusqu'à 600 g de plomb par kg de sol à certains endroits) et les enjeux locaux concernant les riverains, la DREAL a souhaité parallèlement aux travaux, pouvoir mieux appréhender l'exposition au plomb des habitants.

Une étude sanitaire de 2015 fait état de situations préoccupantes notamment du fait des risques d'ingestion suite à des activités de plein air (jardinage, jeux d'enfants...). Aussi, en lien avec l'ARS, une campagne de mesure du taux de plomb dans le sang a été mise en place du 23 juin au 3 juillet 2016 à l'attention de l'ensemble des habitants des communes concernées (1 400 personnes).



Le site avant travaux



Le site après travaux

## Rhône - Inspection suite au non respect de prescriptions

La société MED'CLEAN assurait la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) issus du secteur diffus (patients à domicile, maisons de retraites, établissements de soins) et des hôpitaux.

Ces déchets sont éliminés soit par désinfection sur son site de Saint-Genis-Laval soit par regroupement avant envoi en incinération.

Fin janvier 2015, l'ARS a signalé à l'inspection des installations classées les difficultés rencontrées par les hôpitaux de la région pour éliminer leur DASRI. L'inspection a constaté sur son site une accumulation de DASRI et des entreposages non conformes.

Cette situation a perduré durant toute l'année 2015 du fait des difficultés de trésorerie de l'entreprise.

Au total, la DREAL a assuré près d'une inspection par mois et la société a finalement été mise en liquidation judiciaire fin 2015.

Néanmoins les déchets accumulés par Med Clean sur son site de Saint-Genis-Laval ont tous été évacués avant la liquidation de la société.

Ce dossier sensible du fait de la nature des déchets a fait l'objet d'une collaboration avec la DIRECCTE, l'ARS, le procureur, la gendarmerie et la préfecture.



## Savoie - Rejets aqueux de la tannerie ROUGY à Attignat Oncin

Spécialisée dans le traitement ou la remise en état de peaux d'animaux exotiques pour en faire des trophées de chasse ou des tapis, la tannerie ROUGY est autorisée au titre de la législation des installations classées pour l'activité de tannage. Le rejet des effluents liés à cette activité, utilisant divers produits chimiques (triformate d'aluminium, chrome, aldéhyde), s'effectue dans le ruisseau "le Grenan".

En 2015, l'unité interdépartementale des deux Savoie de la DREAL a été alertée par l'ARS d'un cas de tularémie - maladie infectieuse pouvant être transmise par le contact de dépouille de gibier infecté - contractée par une personne ayant pratiqué une activité de canyoning dans ce ruisseau. Une contamination du ruisseau par l'entreprise a alors été suspectée et des visites de contrôle réalisées par les inspecteurs de l'environnement.

Les prélèvements effectués en sortie de tannerie ont montré l'absence de contamination des eaux rejetées.



Tannerie ROUGY - crédit photo "Tannerie ROUGY"

Néanmoins, les mises en cause successives des rejets de la tannerie ont incité l'entreprise à améliorer son fonctionnement et à supprimer tout rejet au milieu naturel. Un traitement par évapo-concentration a été mis en place. Ce traitement a permis de séparer le distillat, aujourd'hui réutilisé dans le process, du concentrat stocké sur site avant élimination dans une entreprise autorisée.

Le financement de cet investissement (98 000 €) a été assuré à 70 % par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée.

L'implication des services de l'État (DREAL, DDCSPP) et de divers organismes (ARS, CHU de Grenoble, ONEMA, Agence de l'eau...) a ainsi pu aider cette entreprise de petite taille à réaliser un investissement important qui lui a permis de poursuivre ses activités de façon plus "sereine" et d'améliorer son impact sur l'environnement.

## Haute-Savoie - Action de sensibilisation des maires sur la **prévention des risques** d'endommagement aux ouvrages

Alertée sur une augmentation des dommages aux ouvrages, tout particulièrement sur le réseau de distribution du gaz, dans le département de la Haute-Savoie, la DREAL a participé avec la préfecture de département, à l'organisation en 2015 d'une action de sensibilisation des collectivités territoriales et des représentants des entreprises de travaux publics.

Dans un premier temps, le 14 octobre 2015 un courrier spécifique a été envoyé aux collectivités alimentées au gaz naturel et au président de la fédération des entreprises du bâtiment et des travaux publics de Haute-Savoie.

Puis, le 24 novembre 2015, une réunion de sensibilisation a été mise en place sous la présidence du directeur de cabinet du préfet de Haute-Savoie. Ont participé à cette réunion, la DREAL, le SDIS74 et GrDF. Les représentants des collectivités et des entreprises du BTP de Haute-Savoie étaient présents. Les présentations ont été suivies d'un temps d'échanges et de questions/réponses qui ont montré tout l'intérêt d'une telle action.

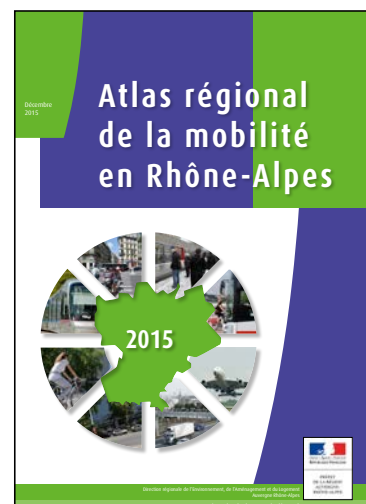
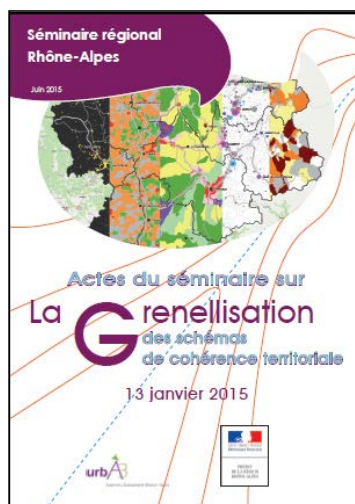
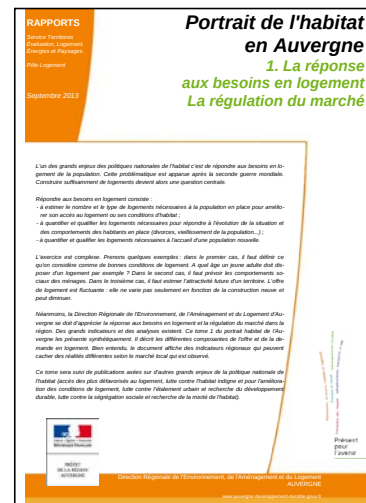
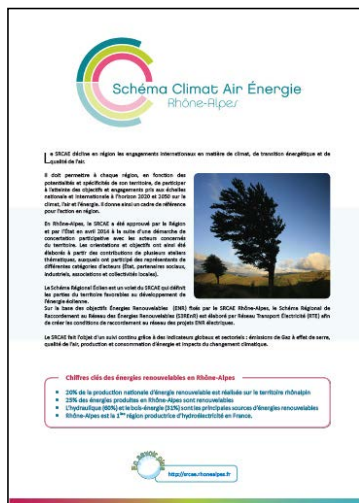
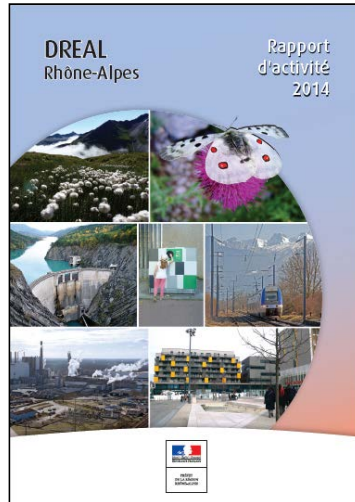
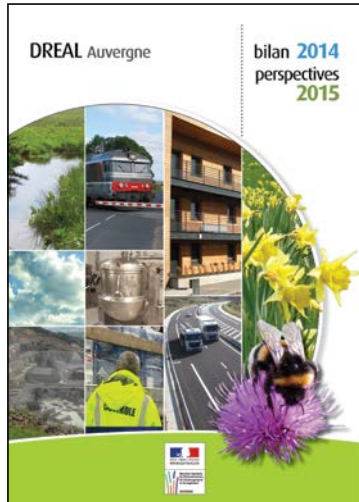
Un communiqué de presse a été établi à l'issue de cette journée.





# Publications

## "Quelques publications 2015 de la DREAL"



















# Glossaire

<b>Ad'Ap</b>	Agenda d'accessibilité programmée
<b>ADEME</b>	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
<b>AIFT</b>	Association des ingénieurs territoriaux de France
<b>ANAH</b>	Agence nationale de l'habitat
<b>ANRH</b>	Agence nationale pour la rénovation urbaine
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>CC</b>	Carte communale
<b>CERA</b>	Cellule économique Rhône-Alpes
<b>CEREMA</b>	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
<b>CNPN</b>	Conseil National de la Protection de la Nature
<b>CNR</b>	Compagnie nationale du Rhône
<b>CPER</b>	Contrat de plan État-Région
<b>CRHH</b>	Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
<b>DASRI</b>	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
<b>DDCS</b>	Direction départementale de la cohésion sociale
<b>DDI</b>	Directions départementales interministérielles (DDT, DDCS/PP, DDPP)
<b>DDPP</b>	Direction départementale de la protection des populations
<b>DDT</b>	Direction départementale des territoires
<b>DGALN</b>	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
<b>DICT</b>	Déclaration d'intention de commencement de travaux
<b>DIR</b>	Direction interdépartementale des routes
<b>DIRECCTE</b>	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
<b>DRAAF</b>	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
<b>DRAC</b>	Direction régionale des affaires culturelles
<b>DRFIP</b>	Direction régionale des finances publiques
<b>DRJSCS</b>	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
<b>DT</b>	Déclaration de projet de travaux
<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>EPIC</b>	Établissement public à caractère industriel et commercial
<b>FART</b>	Fonds d'aide à la rénovation thermique
<b>GEMAPI</b>	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
<b>GIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>ICPE</b>	Installation classée pour la protection de l'environnement
<b>IED</b>	Directive relative aux émissions industrielles
<b>IGN</b>	Institut national de l'information géographique et forestière
<b>ISDI</b>	Installation de stockage de déchets inertes
<b>ISDND</b>	Installation de stockage des déchets non dangereux
<b>MEEM</b>	Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
<b>MLHD</b>	Ministère du logement et de l'habitat durable
<b>NFL</b>	Noeud ferroviaire Lyonnais
<b>ONEMA</b>	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
<b>ONF</b>	Office national des forêts
<b>ORSEC</b>	Organisation de la réponse de sécurité civile
<b>OSCOM</b>	Observatoire des surfaces à l'échelle communale
<b>PAPI</b>	Programme d'actions de prévention des inondations
<b>PGRI</b>	Plan de gestion des risques inondation
<b>PIA</b>	Programme des investissements d'avenir
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>PLUI</b>	Plan local d'urbanisme intercommunal
<b>POCL</b>	Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon
<b>POS</b>	Plan d'occupation des sols
<b>PPA</b>	Plan de protection de l'atmosphère
<b>PPRT</b>	Plan de prévention des risques technologiques
<b>PSR</b>	Plan de submersion rapide
<b>SCoT</b>	Schéma de cohérence territoriale
<b>SDAGE</b>	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
<b>SDIS</b>	Service départemental d'incendie et de secours
<b>SGAP</b>	Secrétariat général pour l'administration de la police
<b>SLGRI</b>	Stratégie locale de gestion des risques inondations
<b>SPC</b>	Service de prévision des crues
<b>SPLS</b>	Suivi et programmation du logement social
<b>SRCE</b>	Schéma régional de cohérence écologique
<b>UD</b>	Unité départementale
<b>UiD</b>	Unité interdépartementale
<b>ZIP</b>	Zone industrialo-portuaire
















# Organigramme au 1er juillet 2016

## Direction

 <b>Directrice régionale</b> Françoise NOARS	 <b>Directeur régional délégué</b> Jean-Philippe DENEUVY	 <b>Directrice de Cabinet</b> Gwennaëlle GUERLAVAS	 <b>Mission Juridique</b> Vincent JAMBON
 <b>Directeur adjoint</b> Patrick VAUTERIN	 <b>Directeur adjoint</b> Yannick MATHIEU	 <b>Mission Communication</b> Frédéric EVESQUE	 <b>Mission Qualité</b> Régis DE SOLÈRE
 <b>Directrice adjointe</b> Isabelle LASMOLES	 <b>Directeur adjoint</b> Patrick VERGNE	 <b>Secrétariat Général</b> Chantal EDIEU	 <b>Délégation de zone et préparation à la crise</b> Olivier FOIX

- gestion de proximité du personnel
- dialogue social
- hygiène, sécurité et prévention
- formation des agents
- budget de fonctionnement
- logistique immobilière
- technologies de l'information

## 8 services métiers

 <b>Agnès DELSOL</b>	 <b>David PIGOT</b>	 <b>Gilles PIROUX</b>	 <b>Olivier PETIOT</b>	 <b>Sébastien VIENOT</b>	 <b>Jean-François BOSSUAT</b>	 <b>Fabienne SOLER</b>			
<b>Connaissance - information développement durable et autorité environnementale</b>		<b>Prévention des risques naturels et hydrauliques</b>		<b>Mobilité aménagement - paysages</b>		<b>Prévention des risques industriels climat - air - énergie</b>		<b>Commande publique et prestations comptables</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• autorité environnementale</li> <li>• information géographique et statistique</li> <li>• archives, documentation</li> <li>• connaissance des territoires</li> <li>• politiques territoriales de développement durable</li> <li>• État exemplaire</li> <li>• économie verte</li> <li>• partenariat associatif et éducation à l'environnement et au développement durable</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• prévision des crues</li> <li>• hydrométrie</li> <li>• sécurité des barrages et des digues</li> <li>• prévention des risques naturels :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- inondations</li> <li>- avalanches</li> <li>- feux de forêt</li> <li>- séismes</li> <li>- mouvements de terrain</li> </ul> </li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• protection et valorisation des sites et paysages</li> <li>• grands projets d'aménagement</li> <li>• gestion durable du foncier</li> <li>• trames vertes et bleues (SRCE)</li> <li>• parcs naturels régionaux</li> <li>• logistique et intermodalité (observatoire régional)</li> <li>• transports ferroviaires</li> <li>• maîtrise d'ouvrage routière</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• transition énergétique</li> <li>• changement climatique</li> <li>• air énergie, réseau électrique</li> <li>• pilotage et coordination de l'inspection des installations classées</li> <li>• risques technologiques, mines, carrières</li> <li>• planification déchets et matériaux</li> <li>• risques chroniques, santé environnement</li> <li>• canalisations de transport et équipements sous pression</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• commande publique</li> <li>• marchés</li> <li>• prestations comptables mutualisées &gt; CPCM</li> </ul>	
 <b>Christophe CHARRIER</b>	 <b>Christophe DEBLANC</b>	 <b>Olivier GARRIGOU</b>	 <b>Christine GUINARD</b>	 <b>Joël DARMIAN</b>	 <b>Cendrine PIERRE</b>	 <b>Dominique ROLAND</b>	 <b>Marie-Paule JUILHARD</b>		
<b>Bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône</b>		<b>Eau - hydroélectricité et nature</b>		<b>Habitat - construction ville durable</b>		<b>Réglementation et contrôle des transports et des véhicules</b>		<b>Pilotage - animation et ressources humaines régionales</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• délégation de bassin</li> <li>• plan Rhône : inondation, aménagements portuaires</li> <li>• schéma directeur d'aménagement et de gestions des eaux (SDAGE)</li> <li>• plan de gestion des risques d'inondations (PGR)</li> <li>• zones vulnérables, sensibles et de répartition des eaux</li> <li>• Rhône Franco-Suisse et CIPEL</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• préservation de la biodiversité</li> <li>• police de la nature</li> <li>• politique de l'eau en région</li> <li>• police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône</li> <li>• hydroélectricité</li> <li>• géothermie</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• financement du logement public et privé</li> <li>• politiques locales de l'habitat</li> <li>• politiques sociales du logement</li> <li>• écoquartiers, écocités</li> <li>• observatoire régional de l'habitat et du logement</li> <li>• immobilier de l'État</li> <li>• qualité de la construction</li> <li>• performance énergétique du bâti existant et neuf</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• inscription et contrôle des entreprises de transport routier</li> <li>• agrément et contrôle des organismes de formation</li> <li>• contrôle sur routes et en entreprises</li> <li>• contrôle technique des véhicules</li> <li>• réglementation circulation des poids lourds (transports exceptionnels, dérogations) pour les départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73 et 74</li> <li>• sécurité routière</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• budgets régionaux</li> <li>• effectifs en région</li> <li>• ressources humaines en région :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- procédures collectives</li> <li>- prestations mutualisées (paie-retraites)</li> </ul> </li> <li>• développement des compétences</li> <li>• action sociale collective et individuelle en région</li> <li>• médecine de prévention</li> </ul>	

## 2 services de gestion régionale

## 7 unités départementales ou interdépartementales

 <b>Patrick MARZIN</b> <i>Ain</i>	 <b>Christophe MERLIN</b>	 <b>Pierre VINCHES</b> <i>Cantal - Allier Puy-de-Dôme</i>	 <b>Gilles GEFFRAYE</b> <i>Drôme - Ardèche</i>	 <b>Jean-Pierre FORAY</b> <i>Isère</i>	 <b>Pascal SIMONIN</b>	 <b>Fabrice CHAZOT</b> <i>Loire - Haute-Loire</i>	 <b>Jean-Yves DUREL</b> <i>Rhône</i>	 <b>Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU</b> <i>Savoie - Haute-Savoie</i>
--	---	--	---	---	--	--	---	---

risques industriels, inspection des installations classées, éolien, carrières, contrôles techniques des véhicules, canalisations, équipements sous pression, plan de protection de l'atmosphère



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

5, place Jules Ferry  
69453 Lyon cedex 06  
Tél. 04 26 28 60 00

7, rue Léo Lagrange  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tél. 04 73 43 16 00

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)

